

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz
74120 DEMI-QUARTIER
(Haute-Savoie)
Arrondissement de BONNEVILLE

N° DEL 2024 - 09

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de DEMI-QUARTIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ALLARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice :	14	Pour :	10
Présents :	11	Contre :	0
Représentés :	1	Abstention :	2
Suffrages exprimés :	12		

PRESENTS: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Sandrine LOMBARD-DONNET Adjoint, Jean-Pierre SOCQUET, Céline GACHET, Catherine CABROL, Catherine MONGET, Pascal BRONDEX, Muriel MORAND, Jérémie MARIN, Marie-Laure GAIDDON.

EXCUSES : Monsieur Gaspard CHATELLARD (pouvoir à Monsieur Stéphane ALLARD), Monsieur Bertrand MARIN-LAMELLET.

ABSENTE : Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Madame Marie-Laure GAIDDON a été élue secrétaire de séance.

FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET BOIS ET FORETS :

La séance est présidée par Monsieur Pierre SOLLE, qui donne la parole à Monsieur le Maire pour présenter le compte administratif de l'exercice 2023 des bois et forêts au Conseil Municipal.

La lecture du compte administratif donne les chiffres suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes	
Dépenses et recettes de l'exercice	20 520,46		5 977,50		26 497,96
		46 216,27		9 520,00	55 736,27
Résultats de l'exercice		25 695,81		3 542,50	29 238,31
résultats reportés		673,96		342,00	673,96
résultats cumulés		26 369,77		3 884,50	30 254,27
RAR		825	0		825
résultats de clôture		27 194,77		3 884,50	31 079,27

Sous la présidence de Monsieur Pierre SOLLE, **le Conseil Municipal**, par 10 voix et 2 abstentions de Monsieur Stéphane ALLARD et de Monsieur Gaspard CHATELLARD (qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane ALLARD) :

1°) **CONSTATE** que les valeurs présentées correspondent à celles du compte de gestion,

2°) **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget Bois et Forêts à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote et abstenu.

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures. Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 27 mars 2024

Le Maire

Stéphane ALLARD.



Le secrétaire de séance,

Marie-Laure GAIDDON.

Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le

2 - AVR. 2026

Publié électroniquement le

2 - AVR. 2026